

Préambule

Ce projet associatif a été élaboré à partir d'échanges, de débats entre professionnels et administrateurs. Les mutations profondes et incessantes de la société rendent nécessaire une réflexion régulière commune sur ce document. Il constitue en effet notre référence pour les années à venir. Nourri d'une histoire longue de 28 années, c'est riche de ce passé que, réaffirmant les valeurs défendues par l'association depuis sa création, il renforce l'identité associative faite d'un lien permanent entre professionnalisme et bénévolat actif. Ce projet s'attache également à ouvrir la voie au développement de la capacité de l'AEF à apporter de nouvelles réponses aux problématiques sociales.

Enfants-rois adulés d'un côté, adolescents dangereux et mis sous contrôle de l'autre, la jeunesse est soumise aujourd'hui à des représentations multiples voire contradictoires. Que ce soit dans la vision idéale d'une enfance vertueuse ou mis à la marge dans une tentation sécuritaire, l'enfant est considéré comme un objet et non comme un sujet acteur de son devenir. De la même façon, les parents sont tiraillés entre injonction à la bienveillance et suspicion de manque d'autorité. Ces images frôlant la caricature empêchent pourtant de se concentrer sur les véritables difficultés que rencontrent les jeunes et leur famille. L'institution familiale est en pleine mutation. La société s'individualise et entraîne l'isolement. Les souffrances psychosociales augmentent. A cela s'ajoutent des difficultés sociales porteuses d'exclusion : violence conjugale, mal logement et des réalités nouvelles : mineurs isolés étrangers...

En tant qu'association de solidarité et de protection de l'enfance, l'AEF s'engage à proposer des modalités d'action adaptées afin d'accompagner les mutations de la société et d'être au plus près des besoins des enfants et de leur familles.

Ce projet associatif a pour objectif : la protection des enfants et de la famille, les enfants d'aujourd'hui étant l'avenir de notre société. Il tient compte de l'évolution des législations, du schéma départemental de protection de l'enfance et de l'ensemble des éléments permettant une analyse des besoins des mineurs, des majeurs de moins de 21 ans et des familles.

1 L'Association Espace Familial

1.1 Notre histoire

Qui aurait pu prédire le premier mai 1989 lorsque l'Association Espace Familial, ouvrit « le beau rivage » que quelques 27 années plus tard, elle continuerait avec la même détermination à œuvrer pour le mieux-être de ces adolescents au jeune parcours semé d'embûches et que les membres de son conseil administration signeraient toujours présents ?

L'arrêté 89-049 du 18 /04/1989 du Conseil Général de la Haute Vienne autorise l'Association à créer le lieu de vie d'une capacité de 5 places pour adolescents et jeunes majeurs de 16 à 21 ans

En 1999 le schéma départemental des établissements, services sociaux et médico sociaux avec habilitation ASE autorise le « beau rivage » à étendre la capacité d'accueil à 7 places.

En 2006, concomitamment au départ à la retraite du directeur, en prévision de la reprise du lieu de vie le « beau rivage » une extension à 10 jeunes est proposée. L'orientation première est confirmée, la mission est : « **le fonctionnement d'un lieu d'accueil et d'écoute pour adolescents et jeunes majeurs en rupture avec leur milieu familial d'origine, favorisant la recherche de moyens d'insertion sociale, scolaire et professionnelle** ».

La vie d'une Association est ponctuée d'heureux événements, et l'ouverture en 2007 d'un nouveau lieu d'accueil, dont le nom « Les Roches Bleues » est une invitation à faire escale permet aujourd'hui à 10 jeunes de vivre le plus sereinement possible et pour quelques temps, parfois

quelques semaines, parfois quelques années, de poser leur valise, de construire un projet, d'envisager l'avenir ...

Durant toutes ces années, l'Association réalisa son évaluation interne en octobre 2010 mettant en lumière le manque de formalisations des outils de la loi 2002-2. L'équipe de professionnels en place s'engagea en mars 2013 sur l'écriture du projet d'établissement et de l'ensemble des outils livret d'accueil, contrat de séjour, projet personnalisé, règlement de fonctionnement

L'année 2014 a été une année riche en bouleversements pour l'AEF. Elle décide de quitter le site historique du Beau Rivage à Isle pour regrouper les deux lieux de vie sur le secteur des Roches Bleues à Aix sur Vienne en septembre 2014. Les deux lieux de vie sont ainsi installés dans deux maisons distinctes mais mitoyennes au **13 Avenue du Président Wilson 87700 AIXE/VIENNE.**

Le 3 octobre 2014, suite à l'Assemblée Générale est installée un nouveau Conseil d'Administration. Le CA est renouvelé entièrement. Les membres fondateurs du lieu de Vie le Beau rivage transmettent l'Association à une nouvelle équipe dirigeante.

1.2 Nos valeurs

Notre Association se reconnaît dans les valeurs fondamentales contenues dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'AEF souhaite promouvoir les valeurs suivantes :

- ✚ Défendre et promouvoir les droits et libertés des adolescents et de leurs familles,
- ✚ Permettre à chaque adolescent d'exercer ses droits et à sa famille d'exercer leurs droits et devoirs,
- ✚ Garantir la pratique de la parentalité pour chaque famille,
- ✚ Quel que soit l'histoire de vie, chaque adolescent a le droit à un lieu de vie sécuritaire,
- ✚ Garantir à chacun les moyens de devenir citoyen ou acteur de la cité,
- ✚ Garantir l'accès à la santé pour toute personne accueillie,
- ✚ Garantir le droit à l'éducation et à la formation,
- ✚ Aider sans assister. Accompagner ainsi les personnes en difficulté vers l'autonomie.
- ✚ Prendre en considération la notion de risque, inhérente à tout processus éducatif, tout en étant vigilant pour que ce risque soit partagé et assumé par tous les acteurs.

1.3 Nos buts

L'Association a pour objet :

- ✚ D'accompagner et de soutenir les personnes en difficulté
- ✚ De privilégier l'existence de lieux de vie pour l'accueil d'adolescents et de jeunes majeurs.
- ✚ De mener toute action d'accompagnement des personnes en difficulté dans la construction d'un projet de vie d'insertion économique et sociale en milieu urbain et rural
- ✚ D'assurer toute activité nécessaire à la réalisation de son objet.

L'Association est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute affiliation à un parti ou une confession.

Les actions de l'Association s'inscrivent dans le cadre de la loi 2002-2, et de la loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007.

2 Les engagements de l'AEF

L'Association doit prendre en compte les mutations profondes annonciatrices de la société de demain : mutations sociales, économiques, politiques, qui bouleversent la structure familiale. Ce faisant, elle favorise et initie toutes formes de « veille » s'affirmant en tant qu'actrice plus encore que témoin. A ce titre, elle s'inscrit largement dans l'ensemble des instances permettant de faire valoir le point de vue associatif sur des questions relatives à son champ d'action et à ses valeurs.

L'AEF a vocation de :

- Permettre à chacun de trouver sa place,
- Etre en capacité de répondre à la diversité et à l'évolution des situations des enfants et des familles, avec souplesse, adaptabilité et disponibilité,

Vie Associative et Gestionnaire

L'Association se définit par :

- La capacité délibérative et décisionnelle des représentants politiques associatifs,
- La participation aux instances définissant/délimitant les Politiques Publiques,
- L'inscription active dans les différents dispositifs politiques territoriaux.
- La construction de propositions autour des jeunes et des familles dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques
- L'évaluation globale de son action et une amélioration de la qualité au regard de ses finalités.

L'AEF entend être une association compétente et entreprenante qui s'engage dans le débat démocratique. Elle se montre vigilante et garde le souci permanent des engagements vis à vis des autorités et de la rigueur de la gestion.

L'Association se doit de développer un management participatif, qui passe par des réseaux d'information, mais aussi des espaces de réflexions en commun entre administrateurs.

La politique de Management

L'AEF assume ses responsabilités en tant qu'employeur en favorisant le dialogue social, en clarifiant les délégations et les relations hiérarchiques et fonctionnelles.

L'Association a la volonté de favoriser la responsabilité du personnel : la prise d'initiative, la créativité sont stimulées et soutenues, dans le respect des valeurs de l'Association et du projet d'établissement. Elle s'appuie sur du personnel compétente et formé. Elle reconnaît les personnels comme des acteurs indispensables à la réalisation des missions de l'Association. Pour celle, elle demande à chaque salarié un effort de réflexion pour une adaptation constante de l'organisation par rapport aux besoins des jeunes et des familles.

Les professionnels mobilisent un savoir, un savoir-être et un savoir-faire dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Au-delà de la technique, l'Association valorise l'engagement des professionnels. Notre action se fonde sur la relation humaine tissée avec la personne accompagnée. Cette posture suppose des qualités personnelles d'empathie, d'écoute, d'accueil de l'autre sans discrimination, sans jugement.

Prospectives et développement

L'AEF s'engage dans les deux domaines d'action suivants :

- Le soutien de la relation de l'enfant avec sa famille
- L'accompagnement des adolescents et jeunes adultes en difficulté psychologique et/ou sociale

Pour cela l'AEF doit :

- Développer de nouvelle forme d'accueil pour répondre aux besoins des territoires
- Soutenir les familles sous toutes les formes possibles :
 - Médiation familiale
 - Thérapie familiale
 - Aide aux aidants
- Réfléchir aux perspectives de l'accueil de jour

Partenariats réseaux

L'AEF souhaite renforcer la coopération entre les associations d'action sociale par le dialogue, la concertation, la mise en synergie des diverses compétences et expériences, pour une meilleure efficience et effectivité. Pour cela, elle s'engage à développer ses partenariats et réseaux avec l'ensemble des acteurs des territoires d'intervention :

- CAF
- UDAF
- Conseils départementaux
- Hôpitaux psychiatriques et réseaux de soins
- Maison des Adolescents
- ASE
- PMI
- PJJ

3 Les actions prioritaires

L'Association doit concentrer son action sur les points suivants :

- Conceptualiser le modèle du Lieu de Vie Les Roches Bleues- Le Beau Rivage pour l'étendre à d'autres territoires d'intervention.

- Promouvoir et mettre en œuvre la formation des bénévoles aux spécificités associatives en partenariat avec la CNAPE

Conclusion

Ce projet associatif est établi pour les 5 ans à venir, soit la période 2016-2020. Il sera revu tous les 5 ans et sera validé par de l'Assemblée Générale avant toute diffusion interne ou externe.

Par son Projet Associatif, l'AEF entend porter et promouvoir ses valeurs tant au quotidien auprès des jeunes et des familles qu'elle accueille et accompagne, qu'en tant acteur sein des politiques publiques sur le ou les territoires d'intervention(s).

L'AEF, tenant compte des mutations profondes de la société, notamment sur le plan économique, de la santé, de l'insertion professionnelle, des parcours de vie des jeunes et des familles entend accompagner par des pratiques innovantes et réactives l'évolution des jeunes et des familles de demain.

Elle reste résolument engagée dans l'innovation, tout en restant au plus près des personnes qu'elle accompagne, qu'en terme de participation de tous les professionnels et bénévoles.